

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE
ARRONDISSEMENT
CHINON



Commune de moins
de 3 500 habitants

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE

Séance du Lundi 19 avril 2021

Le dix-neuf avril, deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le neuf avril, deux mille vingt et un, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BIET Evelyne, FRESNEAU Jean-Luc, ROUSSEAU Evelyne, MANCION Bruno, SABATTIER Emmanuelle, FLEURY Karine, GUILLAUMIN Aurélie, TISSOT Pauline, OUVRELLE-CHERON René, THENOT Hélène, GAIDAMOUR Patrick.

Etait absent excusé :

- Monsieur DOUTRE Enriqué ayant donné pouvoir à Thierry ELOY

Etaient absents :

- Monsieur MUNEREL Florian
- Monsieur LE CLERRE Laurent

Secrétaire de séance : Madame GUILLAUMIN Aurélie a été nommée

Dans le cadre des mesures visant à limiter la propagation du virus COVID 19, les règles de base seront respectées, comme les distances minimales, la mise à disposition de gels hydroalcooliques et le port du masque individuel pour les conseillers présents. L'utilisation d'un stylo personnel est prévue.

Dans le cadre des mesures visant à limiter la propagation du virus COVID 19, il est envisagé d'instaurer un huis clos et de limiter la durée de la réunion.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur ELOY Thierry, Maire,

A la demande de 3 membres du conseil municipal et de Monsieur le Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

- De se réunir à huit clos

Compte-rendu de la séance du 26 mars 2021 :

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2021 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 19 avril 2021, par un vote à main levée, sur

proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide

DECISION

-**d'accepter** le compte-rendu de la séance du 26 mars 2021 tel qu'il est transcrit,

-**de signer** le présent registre par les Membres présents à cette séance.

DELIBERATION N° 03715021024**01- Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs :****EXPOSE :**

Monsieur le Maire explique que suite à l'évolution de la population communale qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit, afin de répondre aux besoins de la collectivité :

PERSONNEL TITULAIRE :

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	3		
Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère Classe	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	35/35	2		
Technicien Principal de 1ère Classe	35/35	1		
A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	30/35	2		

PERSONNEL NON TITULAIRE : EMPLOIS PERMANENTS

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Surveillante cantine	11/35	1		
Surveillante cantine	26/35	1		
Surveillante cantine	20/35	1		
Surveillante	27/35		1 au 26/04/2021	

PERSONNEL NON TITULAIRE : CONTRAT AIDE- Contrat Parcours Emploi Compétences

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Parcours Emploi Compétences	21/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : CONTRAT DE PROJET

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Administratif Territorial	28/35		1 au 01/08/2021	

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	20/35	1	1	
Adjoint Technique Territorial	8/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	27/35	1		01 au 26/04/2021
Adjoint Technique Territorial	35/35		1	
Adjoint Administratif Territorial	35/35	1		01 au 01/08/2021

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

De modifier le tableau des effectifs comme il est proposé ci-dessus,

De charger Monsieur le Maire de la mise en application de ce tableau d'effectif.

DELIBERATION N° 03715021025

02- Soutien des revendications des 4 organisations associatives du secteur de l'aide à domicile :

EXPOSE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour soutenir dans leurs revendications les 4 organisations associatives du secteur de l'aide à domicile (Adedom, ADMR, FNAAFP/CSF, UNA).

Alors qu'ils se considèrent comme Oubliés des pouvoir publics depuis de trop nombreuses années, l'aide et le soin à domicile ont urgemment besoin de financements et d'une loi Grand âge et autonomie ambitieuse pour continuer à accompagner les plus fragiles.

Alors que plus de 80% des Français souhaitent vieillir à domicile, il est déjà impossible, faute de personnel et de moyens financiers, d'honorer toutes les demandes d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, et des familles en difficulté.

Les 4 organisations associatives du secteur de l'aide à domicile revendiquent :

- Une loi grand âge et autonomie ambitieuse
- L'impérative revalorisation des métiers de la branche
- Des financements pour couvrir les besoins et accompagner les évolutions des services

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

DECISION :

De soutenir la revendication des 4 organisations associatives du secteur de l'aide à domicile, à savoir :

- Une loi grand âge et autonomie ambitieuse
- L'impérative revalorisation des métiers de la branche
- Des financements pour couvrir les besoins et accompagner les évolutions des services

03- Informations diverses :

Monsieur le maire informe l'assemblée :

- d'un plan communal sous format papier en cours de réalisation par la société

CAMLIS.Communication et souhaite redéfinir la demande :

Après que toutes les questions aient été exprimées, il est défini que cette carte reflètera la mise à jour des rues du centre bourg et un repérage des lieux dits aux écarts de la commune. Le tirage sera limité afin de pouvoir disposer d'une mise à jour régulière.

- du courrier déplacé, adressé par un membre de l'APE au nom de l'APE à la directrice et aux parents d'élève. Monsieur le Maire précise qu'il a eu le président de l'APE de Mazières de Touraine pour évoquer ce sujet et donner son mécontentement.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 28 Mai 2021 à 19 heures

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 40.

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021 :

Délibération n° :03715021024 : Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs

Délibération n° :03715021025 : Soutien des revendications des 4 organisations associatives du secteur de l'aide à domicile

Ont signé les Membres présents :

Nom	Prénom	Qualité	Signature
BIET	Evelyne	1 ^{ère} Adjointe	
FRESNEAU	Jean-Luc	2 ^{ème} Adjoint	
ROUSSEAU	Evelyne	3 ^{ème} Adjointe	
MANCION	Bruno	4 ^{ème} Adjoint	
TISSOT	Pauline	Conseillère	
DOUTRE	Enrique	Conseiller	Était absent excusé
GUILLAUMIN	Aurélie	Conseillère	
LE CLERRE	Laurent	Conseiller	Était absent
FLEURY	Karine	Conseillère	
MUNEREL	Florian	Conseiller	Était absent
SABATIER	Emmanuelle	Conseillère	
OUVRELLE-CHERON	René	Conseiller	
THENOT	Hélène	Conseillère	
GAIDAMOUR	Patrick	Conseiller	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, Thierry ELOY